

REGLEMENT DU CHRONO VOUGLAISIEN

Art 1° : Le Comité d'Organisation des Courses Cyclistes de Vouillé, avec l'aide technique du Cycle Poitevin organise le « **Chrono Vouglaisien** », à Vouillé (86), le **dimanche 14 septembre 2025**.

Art 2° : Cette épreuve, sous l'égide de l'UFOLEP, est ouverte aux coureurs UFOLEP, FFC, FSGT, FF Tri et non licenciés (certificat médical de moins de 1 an autorisant la pratique du cyclisme de compétition), Hommes et femmes

Art 3° : Un tour de circuit de 17,500 kilomètres est à parcourir

Art 4° : Les engagements se feront avec le bulletin d'inscription, avant le jeudi 11 septembre 20h00, par courrier à COCC Vouillé – 4, Rue de Chail – Traversonne – 86190 Vouillé ou par mail à contact@cyclepoitevin86.fr

Art 5° : Le prix de l'engagement est fixé à 10,00€ par coureur solo et à 20,00€ par équipe.

Art 6° : Le retrait des dossards, sur présentation de la licence ou certificat médical se fera à partir de 12h30, sous le tivolì situé à proximité du départ

Art 7° : Les heures de départ seront communiquées le vendredi 12 septembre, à partir de 20h00

Art 8° : Les coureurs duo puis solo s'élanceront de 2 minutes en 2 minutes (modifiable selon le nombre de participants)

Art 9° : Un laps de temps de 10 à 15 minutes sera pris entre le dernier départ duo et le premier départ solo

Art 10° : Chaque équipe puis solo pourra être suivi par un seul véhicule (avec un écart de 25 mètres) muni du matériel de dépannage de son choix et circulant en feux de croisement

Art 11° : Les temps seront pris au passage sur la ligne d'arrivée sur le 2ème coureur de l'équipe.

Art 12° : Pour établir le classement compensé de l'épreuve duo, le temps est pris sur le plus gentlemen. L'âge de base est fixé à 40 ans. Les gentlemen âgés de plus de 40 ans auront une seconde par mois d'âge retiré au temps réalisé

Art 13° : Le port du casque est bien évidemment obligatoire